



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
9 juin 2023**

OBJET : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

L'an deux mil vingt-trois,
le neuf juin à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ;
Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier);
Monsieur TERRIER ; Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ;
Monsieur LOUIS ; Monsieur GUETROT ; Madame PLESSIER ; Monsieur LAMAAIZI ;
Madame CROS (départ à 19h46, donne procuration à Mme Ferrer), Monsieur DERUEM ;
Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame LENOIR, absente excusée donne pouvoir à Mme BRETON.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé donne pouvoir à Monsieur GUETROT.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS valable jusque 19h46)
Madame POULENARD, absente excusée donne pouvoir à Monsieur DERUEM
Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF

Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent.

Madame LACROIX est désignée secrétaire de séance.



Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Electoral,

Considérant le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Considérant la convocation des Conseils Municipaux concernés le vendredi 9 juin pour la désignation de leurs délégués et suppléants,

Considérant que le nombre des délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal qui correspond à la population de la commune,

Considérant ainsi que le Conseil Municipal doit désigner 15 délégués et 5 suppléants,

Considérant que les délégués sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le vote s'effectue sans débat au scrutin secret,

Considérant qu'il convient de constituer un bureau électoral,

Considérant qu'il a été dénombré 3 listes candidates,

- La gauche unie pour l'Oise
- Ensemble, réveillons Mouy
- Mouy, en commun

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses délégués et de ses suppléants en vue de la convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire ouvre le scrutin.

Monsieur le Maire désigne le bureau électoral ainsi constitué :

- **Monsieur Philippe MAUGER, Président**
- **Madame Colette LACROIX**
- **Monsieur Jean-Paul GUETROT**
- **Madame Leïla SEBIH**
- **Monsieur Karim LAMAAIZI**

Il est procédé au vote,

Article 1 : Après dépouillement des bulletins de vote déposés dans l'urne, ont été désignés délégués du Conseil Municipal et suppléants pour les élections sénatoriales :



Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
MAUGER Philippe,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
BERAULT Brigitte,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
LTEIF Salim, masculin,)	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
AFFDAL-PUTFIN Layla,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
HAUTDEBOURG Gérard,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
FERRER Corinne,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
BRUVIER Patrick,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
LACROIX Colette,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Délégué
LAMAAZI, Karim,	Ensemble, réveillons Mouy !	Délégué
CROS, Catherine	Ensemble, réveillons Mouy !	Délégué
BRETON Katia	MOUY, EN COMMUN	Délégué
MEUCCI Dominique	MOUY, EN COMMUN	Délégué
POULENARD Ghislaine	MOUY, EN COMMUN	Délégué
Monsieur LOUIS Laurent	MOUY, EN COMMUN	Délégué
Madame CORFMAT Valérie	MOUY, EN COMMUN	Délégué
TERRIER Philippe	Liste La gauche unie pour l'Oise	Suppléant
MOREL Emilie,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Suppléant
BARRIER Marc,	Liste La gauche unie pour l'Oise	Suppléant

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° : **B127/23**
 Date de convocation : **1^{er} juin 2023**
 Nombre de membres en exercice : **29**
 Nbre de membres présents ou représentés : **28**
 Nbre de membres absents : **1**
 Pour : **28**
 Contre : **0**
 Abstention : **0**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

La secrétaire de séance

Colette LACROIX,


